

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

89 - YONNE

ARRONDISSEMENT

AVALLON

CANTON

AVALLON

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	10
• votants	10
• absents	0
• exclus	0

**Objet**  
DEMANDE DE  
SUBVENTIONS

De la commune GIROLLES

Séance du 05 juin 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Marion DESBOIS, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Corinne GUILLAUD, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,

M. DEGOIX Erick

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs demandes de subventions.

Au vu des demandes et compte tenu de la nature des projets qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la Commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- Comité des fêtes de Girolles : 200 €
- la parenthèse : 60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à verser ces subventions.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12 juin 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 01 juin 2023.

Fait à GIROLLES, le 08 juin 2023

Le Maire



Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12/06/2023

ID : 089-218901882-20230605-2023\_22-DE

